

## Quand une location se transforme en vente....

Par **Cheshire**, le 10/05/2006 à 13:57

Bonjour :) j'ai un léger soucis avec un appartement et j'aimerais savoir si je peux faire quelque chose pour le recuperer..... Je vous explique vite...

Je compte aller vivre à Aix l'année prochaine... J'ai donc commencé à chercher un peu à droite à gauche depuis plusieurs mois... Et il y a une semaine Waou ! J'ai trouvé mon ptit paradis ! Place Mirabeau (enfin juste à côté) 40m<sup>2</sup> , pas trop cher ... LE TOP quoi ^^. J'y suis allée avec ma mere , nous avons fait un cheque du montant des frais d'agence pour bloquer l'appartement et j'ai dit à la responsable de l'agence que je desirais louer pour au minimum 2ans... Etant etudiante nous avons décidé le montant du loyer, comment cela se passerait pour l'APL ect ... Je devais l'avoir pour le 15mai.

Seulement voila, les jours passent et l'agence ne nous envoie toujours pas le dossier... L'état des lieux devait se faire le 10 (aujourd'hui) mais sans dossier rempli , pas d'état des lieux... Ma mere decide donc d'appeler l'agence qui lui dit qu'elle va envoyer le dossier au plus , l'état des lieux étant reporté d'une semaine...

Et la SURPRISE ! Ce matin l'agence appelle nous declarant que le propriétaire à changé d'avis et decide de vendre... Ayant un acheteur potentiel, l'agence nous appelle bien "gracieusement" avant tout pour savoir si nous sommes intéressé , mais devant la somme demandé nous refusons. Comme cette femme à eue ma mere au telephone, je n'ai hélas pas eue mon mot à dire , mais ce n'est pas trop mal car je suis du genre à m'emballer tres vite et mes mots auraient surement devancés mes pensées... Ma mere lui a dit que nous etions extremement déçues car tout était prêt et que , au vue de la date, trouver un autre appartement aussi bien sera plus dur... LA femme s'excuse , nous dit que le propriétaire à eu des problemes d'argent et qu'il veut finalement vendre. En echange elle nous propose un autre appartement un peu plus loin et moins cher.

Mais moi j'aimerais savoir si c'est legal ce qui vient de ce passer alors que quoi qu'il arrive j'allais louer cet appartement, que tout était pret...

Merci d'avance pour vos réponses ....

Par **Cheshire**, le 10/05/2006 à 18:48

Pas de réponses.... Bigre... Aurais-je oublier plusieurs details !? Image not found or type unknown

Par **bob**, le 10/05/2006 à 19:14

hmmmm...

A mon avis le gars a le droit de ne pas te louer, on peut pas forcer quelqu'un à contracter ( sauf si le bail a été signé auquel cas il est obligé de délivrer le bien, mais ça semble pas être le cas).

on pourrait considérer qu'il a commis une faute auquel cas tu pourrais théoriquement demandé des dommages et intérêts mais je doute que tu souhaites engager une action en justice pour ça...

Donc en gros, faut chercher un nouvel appart'...

voilà j'espère ne pas m'être trompé!!!

Par **Cheshire**, le **10/05/2006** à **20:41**

Bouuuuh... en plus mi-mai c'est la galere ... pfff.... Je suis assez degoutée mais comme dit ma mere "c'est la vie et c'est que le début"